

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2018

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Mme BARNERON Séverine a donné procuration à Mme JABOULEY Aurélie
- M. BERNARD Patrick
- Mme BOURGEON Charline a donné procuration à M. SANDON Loïc
- Mme GUILHOT Caroline
- Mme GUILLEMINOT Karine a donné procuration à M. GOMEZ David
- M. ROUX Gilles a donné procuration à M. PALLAIS Gilbert
- M. VALLET Alain a donné procuration à Mme GRAILLAT Colette

M. SANDON Loïc a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Décisions du Maire**
2. **Urbanisme**
3. **Finances :**
  - **Budget Général :**
  - **Approbation du Compte de gestion 2017**
  - **Vote du Compte administratif 2017**
  - **Affectation du résultat 2017**
  - **Décision modificative**
4. **Convention « Cigale » avec l'agglomération**
5. **Questions diverses**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

**1. Décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la dernière réunion :

Date de la décision	Numéro de la décision	OBJET
06/03/2018	DEC07_2018	RENOUVELLEMENT CONCESSION GERMAIN JACQUES 15 ANS
09/03/2018	DEC08_2018	VENTE DIA LAURENT LEOGIER / HUMBERT
09/03/2018	DEC09_2018	VENTE DIA SCI LES GALETS DE L'HERBASSE / BARDIN
09/03/2018	DEC10_2018	VENTE DIA SCI LES GALEST DE L'HERBASSE / BORDELIER

13/03/2018	DEC11_2018	VENTE DIA REVOL-DUMAS / PAYEN
27/03/2018	DEC12_2018	VENTE CONCESSION JUGE VEUVE GERMAIN

## 2. Urbanisme

- ❖ **Dossiers en cours** : Monsieur Gilles PALLAIS donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

## 3. Finances – Budget Général

### - **Approbation du Compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget général de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
  - ⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 pour le Budget général,
  - ⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
    - **Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### - **Vote du Compte administratif 2017**

Après que Monsieur le Maire ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2017, il quitte la salle et donne la présidence à Monsieur David GOMEZ, Adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2017 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	<b>1.800.218,54 €</b>	<b>1.054.754,54 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>2.039.596,01 €</b>	<b>787.135,85 €</b>

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

- **Affectation du résultat 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'année 2017 :**

- **Décision modificative**

**Considérant le vote des taux d'imposition et l'affectation du résultat 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier ainsi qu'il suit les prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 :**



## **- Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire donne connaissance des options proposées par la commission des finances et en fait le commentaire.

Il propose une augmentation linéaire des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2018 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>10.47 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>16.60 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>51.49 %</b>

Ce qui représente une augmentation des taux de 1 % par rapport aux taux pratiqués en 2017.

Les crédits supplémentaires (11.300 euros) qui seront encaissés en 2018 permettront de financer la vérification des poteaux incendies (57 unités) puisque cette charge incombe désormais aux communes et non plus aux SDIS.

Un premier devis fait état d'un prix de 57 euros pour chaque identification de poteau, auquel il convient d'ajouter environ 50 euros de vérification annuelle.

Gilbert PALLAIS arrive à 19 h 55 et présente la procuration qui lui a été donnée par Gilles ROUX.

## **4. Convention « Cigale » avec l'agglo**

Monsieur GOMEZ, présente le projet d'installation de bornes Wi-Fi gratuites afin d'étendre le réseau.

La commune est sollicitée par Valence Romans Agglo pour signer une convention d'occupation du domaine public à Mours Saint Eusèbe.

Monsieur le Maire rappelle que cette extension de réseau est destinée à offrir un point d'accès libre aux services et à l'information disponibles via internet à la population ainsi qu'aux visiteurs, en acceptant la convention de servitudes sur les parcelles cadastrées AH 30, 2 rue du Sabotier et AD 78 et 79 Quartier des Guinches.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est présenté,

- Autorise le maire à signer la convention avec Valence Romans Agglo
- Accepte de céder la servitude conformément au projet annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune dans cette affaire et à signer tout document y afférent.

## **5. Questions diverses**

- Groupe de travail « cimetière » : Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions a été entreprise il y a plusieurs années et qu'il convient désormais de lancer un marché public pour désigner l'entreprise qui sera chargée des travaux de remise en état des concessions afin qu'elles puissent être réattribuées. Sont désignés pour former le groupe de travail : Karine GUILLEMINOT – Stéphane LARRA – Fabienne SGRO – Valérie GUICHARD.

- Aménagements cyclables

Monsieur Roux rappelle la délibération prise en séance du 6 février 2018 par laquelle il avait été prévu de conventionner avec Valence Romans Déplacements pour aménager l'axe cyclable Valence Peyrins. Il précise que la convention prévoyait une subvention à hauteur de 30 % mais que les travaux sont plafonnés à la somme de 22 500 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de valider à nouveau la convention incluant ce plafonnement -

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et avoir pris connaissance de la nouvelle convention,

- Décide à l'unanimité d'accepter les nouveaux termes de la convention,  
Autorise le maire à signer la convention à passer avec Valence Romans Déplacements et tout autre document relatif à cette affaire
- Fibre : Monsieur le Maire fait savoir que Mme GIRARD est la première moursoise à avoir été desservie par la fibre. A ce jour environ 100 foyers sont déjà desservis. Certains administrés ont encore des interrogations quant à cette desserte donc une nouvelle réunion va avoir lieu pour mieux préciser les détails.
- Mme Josiane ROUX signale un trou dans la chaussée devant la propriété Métral – rue du Royans.
- M. GIL PALLAIS informe qu'il a assisté à une réunion avec les responsables du Scot au sujet de la révision du PLU ; l'enquête publique devrait commencer bientôt.
- Agenda :
  - ✦ 01/04 – Stage Capoeïra
  - ✦ 13/04 – Réunion publique
  - ✦ 28 et 29/04 – Tournoi AMTS
  - ✦ 04/04 – CCID
  - ✦ du 02/06 au 08/06 expo l'Art en Fête – Vernissage le 02/06 à 11 h 00
  - ✦ 02/06 : expo « Environnement / Développement durable » à la MDA.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,  
**Dominique Mombard**

<b>BARNERON</b> Severine Absente représentée	<b>BELLANGER</b> Lionel	<b>BERNARD</b> Patrick Absent	<b>BONHOURE</b> Nicolas Présent	<b>BOUCHET</b> Jennifer	<b>BOURGEON</b> Charline Absente représentée
---	----------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	----------------------------	---

<b>DESSEMOND</b> Arlette	<b>GOMEZ</b> David	<b>GRAILLAT</b> Colette	<b>GUICHARD</b> Valérie	<b>GUILHOT</b> Caroline Absente	<b>GUILLEMINOT</b> Karine Absente représentée
<b>JABOULEY</b> Aurélie	<b>JOLIVET</b> Véronique	<b>LARRA</b> Stéphane	<b>MACHON</b> Yves	<b>MOMBARD</b> Dominique	<b>PALLAIS</b> Gilbert Absent (Jusqu'à 19h55)
<b>ROUX</b> Gilles Absent représenté	<b>ROUX</b> Josiane	<b>SANDON</b> Loïc	<b>SGRO</b> Fabienne	<b>VALLET</b> Alain Absente représentée	X